

Concours d'écriture



Concours
ouvert aux
7>11 ans
12>15 ans
plus de 16 ans

Dépôt des écrits
à la médiathèque,
6 avenue Paul Arène,
du 20 au 27 novembre

Règlement disponible
à la médiathèque ou sur
<http://mediatheque.sisteron.fr/blog/3>

**CONCOURS D'ECRITURE DE LA VILLE DE
SISTERON DANS LE CADRE DE VILLE AMIE
DES ENFANTS 2014**
« Jouer c'est partager »

RÈGLEMENT

Le Département Jeunesse en partenariat avec la Médiathèque Municipale André-Roman organise un concours littéraire de récits sur le thème "Jeux de mots".

Article 1 : Participation au concours

Le concours est ouvert à toute personne ou groupe de personnes habitant Sisteron ou ses alentours, ayant plus de 7 ans.

La forme du récit dépend du thème et sera :

- **une acrostiche***
- **ou un calligramme****

Article 2 : Modalités

Chaque participant ne pourra présenter **qu'un seul poème (acrostiche ou calligramme)**.

Vous n'oublierez pas que la qualité d'un texte (grammaire correcte, bonne orthographe..) est l'élément indispensable au plaisir du lecteur !

Les récits seront **exposés** à la médiathèque du **2 au 20 décembre 2014** inclus, aux horaires d'ouverture de la structure.

A la fin de cette exposition, seuls les participants qui se rendront à la médiathèque, avec justificatif de leur identité, pourront prétendre récupérer leur écrit.

Article 3 : Conditions

L'œuvre présentée doit être inédite et ne pas avoir obtenu de prix dans un autre concours littéraire.

Mise en page du récit :

- 1 page maximum dactylographiée ou manuscrite (uniquement les calligrammes).
- le format de la page A4 (21 x 29,7 cm).

Article 4 : Envoi des manuscrits

Le manuscrit doit être envoyé ou déposé, entre le 20 et le 27 novembre 2014, en **un seul exemplaire** à l'adresse suivante :

**Médiathèque Municipale A. Roman
6, avenue Paul Arène
04200 SISTERON**

Pour préserver l'anonymat de chaque participant, vous êtes invité à inscrire au **crayon gris au verso de la page** votre **nom** et vos **coordonnées** (classe, adresse etc..).

Tout récit parvenu au-delà du délai, ou non anonyme sera rejeté.

Article 5 : Les catégories

Le concours étant ouvert à tous, 3 catégories sont ouvertes selon l'âge des participants :

- **Enfants (7 - 11 ans)**
- **Ados (12 - 15 ans)**
- **Plus de 16 ans...**

Dans chaque catégorie seront récompensés les 3 premiers gagnants en individuel et 1 groupe (classe, association etc.).

Article 6 : Le jury, le vote, les résultats et la remise des prix

Le jury sera composé :

- du public fréquentant la Médiathèque qui pourra participer au vote en déposant un bulletin dans l'urne prévue à cet effet;
- des membres choisis par les structures (bibliothécaires, animateurs, enseignants...).

Par souci d'équité, le vote du public et du jury nommé représentera chacun 50%.

Le vote sera ouvert le 2 décembre et clos le 17 décembre 2014 à 18h00.

Les résultats du concours seront annoncés le 18 décembre journée de rassemblement et de clôture du programme 2014 de "Ville Amie des Enfants" au complexe des Marres.

Tout lauréat absent sera prévenu par téléphone afin de récupérer son prix auprès du Département Jeunesse.

***Une acrostiche** est un poème, une strophe ou une série de strophes fondés sur une forme poétique consistant en ce que, lues verticalement de haut en bas, la première lettre ou, parfois, les premiers mots d'une suite de vers composent un mot ou une expression en lien avec le poème.

****Un calligramme** est un poème dont la disposition graphique sur la page forme un dessin, généralement en rapport avec le sujet du texte ou apportant parfois un sens opposé au texte.